



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 01 août 2022 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT Parking de l'église

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Afin de permettre le stationnement des véhicules de l'église pour la cérémonie des obsèques prévue le 3 août 2022.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique sur le parking devant l'église.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de l'église le mercredi 3 août 2022 de 7h à 12h.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211801097-20220801-2022-80-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2022

Notification : 02/08/2022

Publié sur le site henrichemont.fr le 02.08.2022